Ski de fond Nouveau-Brunswick

Comité des finances et de la gestion des risques : Mandat

Avril 2025

Ski de fond Nouveau-Brunswick
Cross Country New Brunswick

Table de matière

Introduction 3
But 3
Responsabilité 3
Rôles et responsabilités 3
Adhésion 4
Président(e) 4
Prise de décision 4
Réunions 4
Révision 4

Introduction

Le conseil d'administration de Ski de fond Nouveau-Brunswick a le devoir de surveiller les activités et les affaires de Ski de fond Nouveau-Brunswick. À cet égard, la surveillance de l'exposition au risque, du rendement financier et de la situation financière est essentielle.

But

Le Conseil a délégué au Comité des finances (le « Comité ») la responsabilité d'examiner et de superviser les affaires financières et les activités de gestion des risques avec le Conseil.

Responsabilité

Le Comité relève du conseil d'administration de Ski de fond Nouveau-Brunswick.

Rôles et responsabilités

a) Auditeur externe indépendant
Le Comité doit:
- Recommander la nomination d'un auditeur indépendant sous réserve de l'approbation du conseil et l'approbation des membres lors de l'assemblée générale annuelle
- Veiller à ce que l'auditeur indépendant rende compte directement au Comité.
- Superviser le travail de l'auditeur indépendant

b) Examen interne :
- Examen annuel des systèmes de contrôle interne et d'information pour garantir qu'ils fonctionnent de manière à produire des informations exactes, appropriées et opportunes.

c) Budgets, contrôles financiers et états financier
Le Comité doit :
- Préparer le budget annuel
- Examiner au moins une fois par trimestre les états financiers par rapport au budget approuvé
- Rendre compte au moins une fois par trimestre au conseil d'administration de la comparaison des états financiers avec le budget approuvé
- Préparer la communication annuelle des informations financières aux membres

d) Gestion des risques
Le Comité doit :
- Se réunir pour examiner et discuter de l'identification, de l'évaluation et de la gestion des risques les plus importants.
- Examiner les politiques qui comportent des risques réelles ou potentielles.
- S'assurer que toutes les transactions bancaires nécessitent deux (2) signatures.

e) Investissements
Le Comité doit :
- Formuler des recommandations sur la gestion de toute épargne supplémentaire.
- Formuler des recommandations sur la répartition des revenus générés par le compte de réserve.

Adhésion

Le Comité sera composé de trois personnes : le Trésorier, le Président du CCNB et le Directeur Général (DG).

Président(e)

- Le président du comité est le trésorier.
- Le président du comité est chargé d'assurer la direction du comité (convocation des réunions, élaboration des ordres du jour, répartition, supervision et coordination des travaux du comité).
- Le président représente le comité auprès du conseil d'administration, des membres, des auditeurs externes et autres.

Prise de décision

Le Comité s'efforce de prendre ses décisions par consensus. En cas de désaccord, les membres du Comité votent.

Réunions

Le Comité se réunit, en personne, par téléconférence ou par vidéoconférence, au moins quatre fois par an. Le Comité doit:

- Comparer les résultats au budget approuvé
- Analyser et discuter les risques financiers potentiels.
- Analyser toute demande de financement et formuler des recommandations au conseil d'administration.
- Faire des recommandations au conseil d'administration concernant le maintien et/ou l'amélioration de la santé financière de l'organisation.
- Préparer un rapport financier que les membres présenteront à l'assemblée générale annuelle. Ce rapport présentera les résultats réels par rapport au budget approuvé.

Révision

Ce mandat doit être révisé, mis à jour si nécessaire et approuvés par le Conseil.